

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 72 (1936)

**Heft:** 4

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Les retraites devant le Grand Conseil. — Caisse de secours. — Comptes de la S. P. V. — Rapports des Commissions de vérification.* — NEUCHATEL : *Cotisations. — Fonds scolaire. — Impressions.* — JURA : *Synode scolaire cantonal.* — TRIBUNE LIBRE : *D'un nouveau « devoir » de l'école. — Réflexions... laïques.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : J. LESUR : *Etre à la page.* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *De la collaboration des forces.* — INFORMATIONS : *Ecole normale, Lausanne.* — INITIATIVE D'UNE CAMPAGNE DE CHEMINS DE FER EN FRANCE. — PRATIQUE : C. S. R. — CENTRE D'INTÉRÊT : *L'année, saisons, mois, semaines, jours.* — DES TEXTES : *Tableaux de misère.* — RÉCITATIONS : H. JACCARD-DE KÆNEL : *La bécasse. Le coq.* — LES LIVRES.

## PARTIE CORPORATIVE

### VAUD LES RETRAITES DEVANT LE GRAND CONSEIL

Là encore, le Conseil d'Etat et la Commission des Finances présentent chacun un projet. L'exécutif dit dans son rapport : *Une première réduction de 8 % sera effectuée sur toutes les pensions servies depuis 1922, après une exonération de base correspondant à celle prévue par la loi sur la réduction des traitements... Pour tenir compte de l'insuffisance des versements faits par les intéressés, une réduction supplémentaire sera opérée sur les retraites accordées de 1922 à 1934 y compris, selon un taux décroissant suivant barème ci-dessous.* Suit le barème qui établit une progression d'un  $\frac{1}{2} \%$  par année en remontant vers 1922, ce qui aurait valu à un retraité de cette année-là une retenue de 8 % + 6  $\frac{1}{2}$  % = 14  $\frac{1}{2}$  %.

Le projet de la Commission prévoyait que *le déficit annuel du Fonds des pensions du corps enseignant et du corps pastoral vaudois est couvert dans la proportion du 80 % par la Caisse de l'Etat et du 20 % par les pensionnés. Ce 20 % est réparti entre les intéressés en tenant compte de l'importance des contributions versées par chacun d'eux, d'après un barème arrêté par le Conseil d'Etat.*

Nous devons une fière chandelle à M. le professeur Jules Chuard qui intervint magnifiquement dans le débat. M. le conseiller d'Etat Perret ayant proposé tout de go le 10 % de retenue sur les retraites « par analogie » avec les traitements, M. Chuard proteste : Il y a une différence essentielle entre le traitement et la retraite. Celle-ci va à des personnes âgées auxquelles il ne faudrait tout de même pas reprocher de vivre trop longtemps. Si la Caisse des pensions est en mauvais état, la crise actuelle n'y est pour rien. C'est la faute au Grand Conseil de 1922. Jusqu'alors, les retraites étaient si minimes qu'elles permettaient à peine de se nourrir. C'est à ce moment qu'on a obligé pasteurs et instituteurs à prendre leur retraite. Mais les traitements avaient été tels que ces vieux serviteurs n'avaient pu réaliser d'économies. Voilà pourquoi, en 1922, on éleva la pension de retraite, mais en obligeant les plus anciens à se retirer. La Caisse des pensions fut créée ; elle commença par hériter le coût des anciennes

servitudes : 630 000 fr. Il eût fallu, à ce moment, constituer un fonds au capital de 25 millions. Mais on ne songeait, comme aujourd'hui, qu'à diminuer les charges de l'Etat. Le remplacement des fonctionnaires âgés par de plus jeunes lui rapporta quelque 300 000 fr., ce qui, avec les 630 000 fr., coût des pensions mises à la charge de la nouvelle caisse, constitua une économie de près d'un million. Puis, quand les bonnes années sont venues, on a oublié la Caisse des pensions ! Les « bénéficiaires » de celle-ci n'ont jamais été consultés. Ils ont fait leur devoir vis-à-vis de l'Etat. La contribution de 7 % est un maximum déjà trop élevé. Le personnel enseignant et le corps pastoral touchent le 60 % d'une somme-plafond, tandis que les magistrats reçoivent le 65 % du dernier salaire. M. Chuard demande au Grand Conseil de prendre garde : « Les placements effectués sur l'enseignement — dit-il à peu près — sont des placements à long terme ! »

Cet exposé remarquable ne fut pas écouté comme il convenait. Les positions étaient-elles prises ?

M. Reymond, rapporteur, ne considère que les économies. « Le Grand Conseil tranchera, » décide-t-il.

M. Lavanchy déclare que l'idée de solidarité est à la base des questions de retraites.

M. P. Perret, président du Conseil d'Etat : « Les intéressés ont été extrêmement favorisés. » Il maintient le projet du gouvernement.

M. Pièce demande si MM. les conseillers d'Etat ont versé les contributions correspondant à leur retraite.

M. Chuard dépose un amendement tendant à la suppression du taux progressif de la retenue sur les retraites pour s'en tenir au 10 % uniforme.

M. Brawand prend encore notre défense, ainsi que M. Rigassi, qui abonde dans le sens de M. Chuard.

M. Rey (Lucens) demande l'unification des retraites : qu'on mette sur le même pied les préfets, juges cantonaux, instituteurs et pasteurs !

En votation, la proposition Chuard est adoptée par 62 voix contre 35.

Quant à la retenue de 50 % sur la retraite des institutrices mariées, on connaît son renvoi. Des journaux se sont gentiment moqués de la lettre que la S. P. V. avait fait tenir au Grand Conseil à ce sujet. Le but de notre démarche n'était autre que d'obtenir que l'examen de cet objet soit confié à la Commission spéciale des Retraites de préférence à toute autre.

Et maintenant, résumons : malgré toute notre peine (eh ! oui, Messieurs qui en doutez !) nous n'avons obtenu que les trois petites satisfactions ci-après : 1. Une catégorie de plus dans les exonérations, soit 4000 fr. pour 4 enfants et plus. 2. L'abandon du taux progressif aggravant les retenues sur les retraites jusqu'à 1922. 3. Le renvoi de la retenue de 50 % sur la retraite des institutrices mariées. Nous devons des remerciements spéciaux à MM. J. Peytrequin et J. Chuard qui ont courageusement défendu, le premier nos traitements, le second nos retraites, et au groupe socialiste qui s'est sans cesse rallié aux projets les plus favorables pour nous.

Alex. CH.

#### CAISSE DE SECOURS

Mlle M. Gailloud, Lausanne, a fait, à l'occasion de sa retraite, le magnifique don de 50 fr. à notre Caisse de Secours. Nous remercions notre collègue pour son geste touchant et généreux et nous faisons des vœux bien sincères pour sa santé.

LE COMITÉ.

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

S. P. V. 1935	<i>Profits</i> Fr. C.	<i>Pertes</i> Fr. C.
Fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1935 . . . . .	11 808.86	
Intérêt des capitaux . . . . .	735.—	
Cotisations actifs . . . . .	28 746.75	
Cotisations auxiliaires . . . . .	64.75	
Titres nouveaux . . . . .	3 200.—	
Comité, administration, loyer . . . . .		4 783.—
Assemblées S. P. V., S. P. R. . . . .		609.40
Assurance responsabilité civile . . . . .		1 522.—
Bulletin et cotisations S. P. R. . . . .		11 433.—
Traitements fixes, assemblées, cotisations . . . . .		547.10
Caisse de secours, versement statutaire . . . . .		6 450.—
Subside au Musée scolaire . . . . .		800.—
Subventions, dons, palmes, divers . . . . .		1 018.45
Souscription, titres . . . . .		3 200.—
Balance, fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1936 . . . . .		14 192.01
	44 554.96	44 554.96

**CAISSE DE SECOURS**

Débiteurs . . . . .	Fr. 14 000.—
Solde en caisse au 31 décembre 1935 . . . . .	» 2 338.55
Fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1936 . . . . .	Fr. 16 338.55
Fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1935 . . . . .	» 15 110.—
Augmentation . . . . .	Fr. 1.228.55

**CAISSE DE PRÊTS**

Cédules au 1 <sup>er</sup> janvier 1936 . . . . .	Fr. 12 517.—
Cédules au 1 <sup>er</sup> janvier 1935 . . . . .	» 10 910.—
Augmentation . . . . .	Fr. 1 607.—

**CAISSE « RÉSERVE »**

Débiteurs . . . . .	Fr. 68 000.—
Caisse . . . . .	» 4 268.70
Fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1936 . . . . .	Fr. 72 268.70
Fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1935 . . . . .	» 68 834.—
Augmentation . . . . .	Fr. 3 434.70

**FONDS « ORPHELINS »**

Débiteurs . . . . .	Fr. 5 000.—
Caisse . . . . .	» 394.10
Fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1936 . . . . .	Fr. 5 394.10
Fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1935 . . . . .	» 5 752.60
Fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1936 . . . . .	» 5 394.10
Diminution . . . . .	Fr. 358.50

**FONDS ÉLISABETH BLANC**

Débiteurs . . . . .	Fr. 1 000.—
Caisse (au 1 <sup>er</sup> janvier 1936) . . . . .	» 225.15
Fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1936 . . . . .	Fr. 1 225.15
Fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 1935 . . . . .	» 1 181.15
Augmentation . . . . .	Fr. 44.—

**COMPTES 1935. — RÉCAPITULATION GÉNÉRALE****S. P. V. — CAISSE DE SECOURS ET FONDS SPÉCIAUX**

1. Société pédagogique vaudoise . . . . .	Fr. 14 192.01
2. Réserve . . . . .	» 72 268.70
3. Caisse de secours . . . . .	» 16 338.55
4. Caisse de prêts . . . . .	» 12 517.—
5. Orphelins . . . . .	» 5 394.10
6. Fonds Elisabeth Blanc . . . . .	» 1 225.15

Fortune générale au 1<sup>er</sup> janvier 1936 Fr. 121 935.51

*Le caissier : Alex. BERTHOUD.*

**RAPPORT**

**de la Commission de vérification des comptes de la Caisse de Secours et Invalidité,  
Caisse de Prêts et fonds spéciaux de la S. P. V.**

**Exercice 1935.**

Composée de Mlle Vonwiller, de Lausanne, de M. Bovay, des Tuileries de Grandson et du soussigné, cette commission s'est réunie au local de Mauborget, le 11 janvier, à l'effet d'examiner les comptes sus-désignés.

Un pointage minutieux lui a permis de constater l'exactitude des écritures passées, l'excellente tenue des livres et l'ordre parfait des pièces comptables.

Les **Caisse de Secours** et **Caisse des Prêts** continuent à donner leur appui précieux aux collègues durement frappés par la maladie, le deuil ou autres misères... ou momentanément gênés. Elles font honneur à la S. P. V.

Concernant la **Caisse des Prêts**, la Commission a constaté avec plaisir les louables efforts de la plupart des bénéficiaires qui amortissent régulièrement leur cédule ; elle a par contre déploré l'indifférence de plus d'un à tenir leurs engagements.

La caisse **Réserve**, en obligations de tout repos, de même que le **Fonds des Orphelins** et **Fonds Elisabeth Blanc** témoignent également de l'excellente administration du Comité et du caissier en particulier.

En conclusion, la Commission de vérification propose à l'Assemblée générale :

1<sup>o</sup> Adopter les comptes tels qu'ils sont présentés.

2<sup>o</sup> Donner décharge au caissier et au Comité central de leur gestion avec remerciements pour l'excellente administration de nos diverses caisses.

3<sup>o</sup> Donner décharge à la Commission de son mandat.

*Tolochenaz, le 13 janvier 1936.*

*Le rapporteur : E. VALLON.*

**RAPPORT  
des vérificateurs des comptes de la S. P. V.**

**Exercice 1935.**

La Commission de vérification des comptes S. P. V. — délégués des districts de Lavaux, La Vallée et Morges — réunie le 11 janvier a pris connaissance des livres de notre caissier. Après un minutieux examen de près de trois cents pièces, les comptes ont été reconnus exacts et présentés avec un soin tout particulier. La Commission en propose l'acceptation avec de vives félicitations à M. Berthoud, notre caissier.

Nous ne pouvons que regretter de voir un travail aussi considérable rester méconnu de la plupart des membres de notre association.

*Vaux s. Morges, le 13 janvier 1936. Pour la Commission : G. CONNE.*

**NEUCHATEL**

**COTISATIONS**

**Caisse d'entr'aide.** — Dans sa séance du 18 janvier, le Comité central a décidé d'abaisser la cotisation à la Caisse d'entr'aide de 5 à 2 fr. Pour devenir définitive, cette proposition doit encore être approuvée par l'Assemblée des délégués qui se réunira à Neuchâtel, le 7 mars prochain. Toutefois, les caissiers de section sont invités à ne percevoir, à fin janvier, que la somme de 2 fr. pour la cotisation annuelle de la Caisse d'entr'aide.

**Caisse centrale.** — La cotisation à la Caisse centrale reste fixée à 17 fr., sous réserve des décisions que pourrait prendre l'Assemblée des délégués. Nous rappelons que cette cotisation centrale sert à payer les redevances suivantes :

- |                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| a) Caisse centrale S. P. N.         | Fr. 8.—. |
| b) Cotisation à la S. P. R.         | Fr. 2.—. |
| c) Abonnement à l' <i>Educateur</i> | Fr. 7.—. |

Les caissiers de section voudront donc bien percevoir, à fin janvier, la première moitié de la cotisation centrale soit 8 fr. 50, en même temps que la cotisation à la caisse d'entr'aide ; total 10 fr. 50. *Comité central.*

**FONDS SCOLAIRE**

En novembre, le comité du Fonds scolaire a reçu de M. *Edouard Ducommun*, instituteur retraité, aux Brenets, un don de 308 fr., au nom de la *Société neuchâteloise de Réforme orthographique*, en liquidation.

D'autre part, il vient de recevoir des enfants de M. *Edouard Humberset*, récemment décédé au Locle, un don de 200 fr. en souvenir de leur vénéré père et en signe de reconnaissance pour l'œuvre bienfaisante du fonds. M. Humberset avait pris sa retraite après avoir exercé pendant une trentaine d'années les fonctions de secrétaire des Ecoles primaires du Locle.

Ces deux dons qui ont été les bienvenus ont vivement touché le comité du Fonds qui nous prie d'exprimer sa profonde gratitude à notre collègue, M. Paul Humberset, instituteur, au Locle et à sa famille ainsi qu'à M. Edouard Ducommun et aux quelques amis qui restèrent fidèles à une cause qui eut son heure de retentissement. *J.-Ed. M.*

### IMPRESSIONS

C'est par une des plus lugubres après-midi de la fin de décembre que nos députés se sont réunis pour aborder l'examen des projets financiers que chacun connaît. Le ciel avait pris le deuil ; c'était de circonstance pour enterrer les dernières illusions des fonctionnaires et ensevelir le contribuable un peu plus profond. Par souci professionnel, j'ai pris place à la tribune pour ouïr le débat. On étouffe ; beaucoup de monde ; des contribuables inquiets, des petits rentiers angoissés, des retraités anxieux, des primaires, des universitaires ; enfin d'impénitentes suffragettes qui viennent s'initier au parlementarisme ; je les plains de rêver aux aventures politiques qui ne valent pas celles au clair de lune.

Mornes et résignés, les députés reçoivent l'averse verbale des grands jours. Tous les grands séraphins des groupes clament leur message sans donner un instant l'illusion du paradis et de l'harmonie céleste. L'on se demande comment on sortira de l'impasse financière si les chefs de chœur n'arrivent pas à mieux accorder leurs instruments. Jamais le Grand Conseil ne s'est montré si rébarbatif ; jamais, non plus, les avis n'ont été aussi contradictoires et parfois aussi éloignés du problème à résoudre.

Celui-ci était pourtant bien simple. Dans un rapport de 64 pages, le chef du Département des Finances, tuteur de la Princesse, déclare que celle-ci s'est effondrée dans ses bras, qu'elle est à bout de forces et criblée de dettes. Deux moyens la sauveront. Il faudra de nouvelles piqûres fiscales et opérer la transfusion du sang en prenant comme sujets les fonctionnaires, et il n'y a pas de temps à perdre. Au lieu d'agir immédiatement les chefs de clinique se chaillaient longuement pour établir les causes de la défaillance. Dans le camp de gauche, on assure que tout le mal provient de l'éducation bourgeoise de la Princesse ; à l'opposé, on est certain qu'elle serait tombée plus bas dans le ruisseau avec une éducation conforme aux principes de Saint-Marx. Je laisse à ceux qui auront le courage de me lire le soin de trancher entre les deux points de vue. Cela m'est indifférent, car, quel que soit le diagnostic, les frasques de la noble gaillarde me coûteront cher, notamment sa fameuse banque logée dans de fastueuses constructions pour traiter des affaires ruineuses.

Après cette digression sur la doctrine de l'Etat, la clinique aborde le problème des traitements. Pour respecter la chronologie, je dois dire qu'à l'ouverture de la séance, il a été fait lecture d'une lettre dans laquelle la Ligue des Contribuables engage les fonctionnaires qui ne peuvent admettre les réductions de traitements à donner simplement leur démission ; ils seront immédiatement remplacés par des gens qui seront heureux de travailler aux nouvelles conditions. Un mot en passant aux chefs de la Ligue. Lorsque tous les contribuables ligués ou non payeront intégralement leur dû au fisc, comme les fonctionnaires, il ne sera peut-être plus question de diminutions de traitements. Nous cesserons de crier, le jour où on ne prendra plus sur notre dos la laine que les contribuables s'obstinent à garder sur leur épiderme.

Deux représentants de nos comités ont pu notamment constater en parcourant le registre des contribuables que beaucoup d'hommes d'affaires, de négociants et d'industriels payent des impôts dérisoires. Le fait a été relevé par un député, M. Tell Perrin, de La Chaux-de-Fonds, qui a flétrî avec raison toutes les dissimulations que permettent des comptabilités habilement agencées. Il s'ensuit des conséquences désastreuses pour le fisc. Lorsqu'une entreprise boucle ses comptes par un déficit, le chef de la maison est taxé sur une somme

conventionnelle de 3000 fr. de ressources. Or, il apparaît souvent, aux yeux de tous que les dirigeants de ces entreprises déficitaires sur le papier ne se privent de rien, et mènent un train de vie qui exige des ressources bien supérieures à la taxation d'office indiquée ci-dessus. Le fisc récupérerait de jolis deniers en établissant le bordereau d'impôt de tous ces mystificateurs sur la base de leurs revenus apparents. Alors revisons la loi.

(*A suivre.*)

## JURA

### SYNODE SCOLAIRE CANTONAL

Il s'est réuni le 14 décembre, en la salle du Grand Conseil, à Berne. Le Comité a été constitué avec M. Beck, maître secondaire, à Berne, comme président, et M. M. Marchand, ancien directeur, à Porrentruy, comme vice-président.

Le tractandum le plus important de l'assemblée était la prolongation des études d'instituteur. Le principe de la prolongation a été admis par le peuple lors de la votation du 28 juin 1931, c'est-à-dire de porter de quatre à cinq ans la durée des études dans les écoles normales d'instituteurs. Et si la dureté des temps actuels ne permet pas, pour le moment, à l'Etat de consentir les sacrifices nécessaires en vue de réaliser cette réforme, il est bon que celle-ci soit mûrement étudiée par avance ; c'est pourquoi le Synode a jugé bon de la faire figurer déjà dans son ordre du jour du 14 décembre.

Voici les avantages que présenterait, d'après les conclusions votées par l'assemblée, l'introduction d'une cinquième année d'études : elle permettrait, avant tout, de consacrer plus de temps à la formation pratique, de séparer mieux l'instruction générale de la formation professionnelle et pédagogique ; l'instituteur débutant aurait atteint une plus grande maturité au moment de son entrée en fonctions. Il ne serait pas introduit dans le programme de nouvelles branches obligatoires, ni de nouvelles matières, mais on pourrait intensifier les études générales en profondeur. L'examen en obtention du brevet serait scindé en deux : examen portant sur la culture générale au bout de trois ans et demi ; examen professionnel au terme de la cinquième année. On prévoit un stage dans les écoles rurales de sept à huit semaines avant l'examen final. La réforme des études d'instituteur porterait aussi sur les moyens d'organiser plus rationnellement les examens d'admission aux écoles normales, de manière à ne plus admettre, si possible, que des candidats absolument à la hauteur quant à leurs facultés intellectuelles et morales.

M. le Dr Rudolf, directeur de l'Instruction publique, assistait à la réunion et prit une part active à la discussion, montrant toute sa sympathie en faveur de la réforme projetée et regrettant de ne pouvoir pousser tout de suite à sa réalisation.

H. S.

## TRIBUNE LIBRE

### D'UN NOUVEAU « DEVOIR » DE L'ÉCOLE

Gimel, 16 janvier 1936.

*En témoignage de gratitude aux auteurs  
des différents articles publiés jusqu'ici.*

En témoignage de gratitude, oui, à tous ceux auxquels leur conscience ne permet pas de compromis, de principe tout au moins — et c'est déjà quelque chose.

Il me paraît que MM. Piot et Vaglio ont raison tous deux. Des articles de l'un et de l'autre il ne se dégage nullement l'intention d'imposer quoi que ce soit.

Si M. Piot a poussé la question jusqu'au principe de base, c'est qu'il n'eût pas fallu employer le mot *devoir*. L'école publique « placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile » ne peut ériger l'enseignement religieux en *devoir* du maître vis-à-vis de l'enfant et de la constitution, ceci à l'égal d'un devoir envers la famille ou la patrie.

La conscience religieuse est d'ordre personnel, M. Vaglio ne l'ignore pas, tout comme il sait que notre tâche d'éducateurs — croyants, indécis, athées — n'est le prosélytisme en aucune façon.

La constitution fut fort sage de nous placer « sous la direction de l'autorité civile ». Qu'en est-il advenu ? Actuellement on ignore de plus en plus ce point de la loi scolaire. Nombre de candidats et candidates sont souvent évincés d'office, dans nos campagnes ou petites villes, s'ils ne prennent l'engagement d'être chantres, moniteurs, monitrices, etc. Parfois le refus de prendre d'emblée un tel engagement l'emporte sur les qualités pédagogiques d'un maître.

L'éducateur a un rôle social à remplir ; c'est précisément pourquoi nous ne devons pas nous résoudre à l'hypocrisie et à un faux témoignage vis-à-vis de notre conscience.

L. RICHARD.

### RÉFLEXIONS... LAIQUES

*Genève, le 19 janvier 1936.*

J'ai lu, non sans intérêt, les lignes qu'a adressées M<sup>me</sup> G<sup>me</sup> Besson, à la *Tribune libre* et qui ont paru dans le *Bulletin corporatif* du 11 janvier dernier. J'avoue que je suis resté perplexe devant tant de simplicité !

Ainsi, la crise sans précédent dans laquelle se débat l'humanité, le malaise économique qui paralyse toute l'activité humaine, les problèmes angoissants qui se posent à tous ceux qui ont une responsabilité, les souffrances des hommes acculés au chômage et au désespoir, tout cela parce que le culte dû au Créateur a été remplacé, dans les écoles, par la neutralité et la liberté de conscience !

On ne le répétera jamais assez : il ne suffit pas de prêcher et d'enseigner la morale ; les principes chrétiens doivent être « vécus » et imprégner toute l'atmosphère de la classe.

Le bon éducateur n'est pas forcément celui qui a toujours le nom de Dieu en bouche, mais celui qui s'efforce de créer, dans sa classe, une atmosphère de confiance, de bienveillance et de justice.

Ceux que dénonce M<sup>me</sup> Besson : les aigris, les orgueilleux, les sans-Dieu sont peut-être des êtres qui ont souffert de l'injustice ou qui ont été témoins de l'indignité de pseudo-chrétiens.

A. LAGIER.

*Nous avons encore reçu une lettre sur le même sujet. Nous la publierons dans le prochain numéro.*

(Réd.)

### GLANURE

La neutralité dans l'enseignement moral est la sauvegarde nécessaire de la liberté de conscience sincèrement observée, elle ne porte atteinte à aucune croyance religieuse.

R. POINCARÉ.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### ÊTRE A LA PAGE

« Décidément, mon pauvre papa, tu n'es pas à la page ! » C'est ce que nous disent, en soupirant, nos fils et nos filles, quand ils l'osent, ce que du moins pensent un trop grand nombre d'entre eux. Ce propos, dans lequel perce une pointe de désenchantement, doit nous donner à réfléchir et nous amener à un retour sur nous-mêmes. Nos enfants ont raison : il faut que nous nous mettions à la page.

» De tout temps, la difficulté pour une génération de comprendre la génération suivante a été l'écueil auquel se sont heurtés les efforts des éducateurs. La nôtre — celle des parents d'après-guerre — échappe à ce risque peut-être moins encore que les précédentes. Au siècle de la vitesse, les conditions de vie se transforment avec une rapidité à vrai dire un peu déconcertante pour les esprits qui, sans être rétrogrades, se demandent non sans anxiété où va le monde. Raison de plus pour ne pas nous raidir, à l'égard de nos jeunes, dans l'attitude du censeur impitoyable. Nous ne pouvons admirer, loin de là, toutes leurs manières et tous leurs comportements. Mais soyons, du moins, bien convaincus que nous allons au-devant d'échecs irréparables quand nous cherchons à endiguer les tendances dont le développement nous effraye et à redresser les déviations que nous jugeons dangereuses, sans avoir tenté, au préalable, de nous mettre à la portée de la jeunesse par un effort d'observation patiente, compréhensive et désintéressée. L'enjeu est trop grave pour que nous nous dérobions à ce devoir.

» Nos enfants affectent à notre égard une liberté d'allures qui fait dire couramment que le respect s'en va, et sans doute ne s'embarrassent-ils guère des contraintes qu'impose la vie familiale. Le laisser-aller dans la tenue et dans les propos, loin de les offusquer, leur semble être la marque de l'affranchissement vers lequel tend leur besoin d'indépendance. Ils estiment le confort indispensable à l'existence et sa conquête, matérialisée par la possession d'une « voiture », est pour beaucoup l'objectif essentiel. Il se peut. Mais au lieu de nous répandre en vaines doléances sur cette évolution des mœurs, à laquelle on voit, d'ailleurs, résister, Dieu merci, toute l'élite des jeunes qu'anime la passion de servir, n'avons-nous

pas à rechercher dans quelle mesure nous la favorisons par nos déficiences d'éducateurs ?

» Prenons-en conscience, et nous serons peut-être moins prompts à juger avec sévérité la génération qui monte. Montrons-nous indulgents pour elle, en pensant que nous avons nous-mêmes besoin d'indulgence. Disons-nous, par exemple, qu'elle serait moins tentée de traiter ses aînés de façon cavalière, si elle n'avait pas un peu partout le spectacle affligeant du désordre et de l'autorité défaillante, qui lui rendent difficile l'acceptation des hiérarchies nécessaires ; qu'elle aimerait moins ses aises et consentirait plus volontiers à s'en priver pour autrui, si dans les familles, par la vertu rayonnante de l'exemple, les parents lui faisaient mieux comprendre la beauté du sacrifice et de l'effort pour la conquête de soi ; qu'elle serait moins tentée de s'évader du cercle familial, si les foyers étaient rendus plus attrayants par l'humeur égale et joyeuse du chef de famille et de la maîtresse de maison.

» La vie moderne multiplie les tentations de toutes sortes pour les jeunes et leur fait des conditions de vie particulièrement ingrates. Jamais leur orientation n'a été à ce point angoissante. Ne leur faisons pas une mentalité de vaincus par nos critiques acerbes. Quand sont en question les principes fondamentaux de la vie, attachons-nous plus à l'esprit qu'à la lettre. Que notre fermeté sache se faire au besoin conciliante. Enfin évertuons-nous à déchiffrer, sans idées préconçues et sans faire intervenir dans cette recherche nos préoccupations personnelles, leur caractère et leurs aptitudes, afin de les mettre à même de donner leur maximum dans la voie qu'ils doivent choisir librement — et qui n'est pas toujours celle que nous pouvions désirer dans le secret de nous-mêmes. Tendons, en un mot, à devenir leurs amis, pour être vraiment leurs guides.

» En agissant ainsi, il y a gros à parier que l'idée ne leur viendra plus de ne pas nous trouver « à la page ». J. LESUR.

Nous tirons ces lignes de l'excellente publication française « *Education* », *revue mensuelle des parents et des maîtres*. Edition sociale française, 31, rue Guyot, Paris (17<sup>e</sup>).

Chacun de ses numéros contient en supplément « *Education* », *revue mensuelle des maîtres*, que dirige avec compétence M. Georges Bertier, directeur de l'Ecole des Roches.

Le numéro de janvier est le premier de sa deuxième année d'existence ; il est de tout premier ordre. A. R.

**CARNET DE L'INSTITUTEUR****DE LA COLLABORATION DES FORCES**

Dans l'appel lancé naguère, — c'était aux temps héroïques (?) des luttes en faveur de la R. P., — les défenseurs de la dite *Représentation proportionnelle* déclaraient hautement que l'adoption de ce système en politique était *une exigence de la justice par la part équitable qu'il donne à tous les groupements du peuple dans la direction des affaires publiques*. Et leur manifeste électoral ajoutait cette affirmation, qui nous apparaît, après vingt ans et plus de représentation proportionnelle, singulièrement ironique : *C'est aussi une exigence de la sagesse et de la prévoyance politiques. Car nous avons besoin, aujourd'hui plus que jamais, de la collaboration de tous les partis pour surmonter les difficultés de la situation intérieure et extérieure du pays. Plus que jamais, il importe de mettre au service du bien public les forces de toute la population.*

C'était il y a vingt ou trente ans, je ne sais plus exactement. Qu'en est-il de notre « aujourd'hui » à nous ; et que doivent penser, aujourd'hui, les auteurs de cette belle déclaration, si tant est qu'ils ont encore le plaisir d'observer le spectacle des luttes politiques et économiques dans ce microcosme qu'il est convenu d'appeler au moment du toast à la patrie : la plus sage, parce que la plus vieille des démocraties ?

Les luttes se sont-elles apaisées depuis que la Constitution fédérale a consacré le principe de la représentation proportionnelle pour les élections au Conseil national, et que de nombreux cantons ont emboîté le pas à ceux qui se trouvaient à l'avant-garde ? Les divisions se sont-elles effacées et les fossés aplani ? Ne reste-t-il plus aux heureux citoyens, et combien privilégiés, de cette république plus de six fois centenaire qu'à assister à l'admirable spectacle offert par tous les partis politiques rivalisant de zèle, ...et de succès, pour *mettre au service du bien public toutes les forces de la nation* ?

N'est-ce pas l'émettement des forces plutôt que leur concentration fructueuse, que l'on peut constater aujourd'hui plus que jamais, et cela dans beaucoup d'autres domaines que celui de la politique ? Il y a celles qui s'affrontent avec un grand cliquetis de paroles vaines, d'appréciations dédaigneuses, d'insinuations peu bienveillantes, voire même d'accusations d'incivisme. Et il y a celles qui se contentent de marquer les coups pour applaudir à ceux qui sont le mieux assénés, c'est-à-dire le plus brutalement, et pour ricaner au spectacle de ceux qui succombent dans cette arène peu glorieuse. Combien de ces *omnipotents* qui sont censés être les citoyens d'une libre démocratie ne sont en réalité que les unités d'un troupeau et non des forces vives et agissantes.

Non, ce ne sont pas les partis politiques, en tant que *partis*, qui peuvent le mieux opérer la concentration des forces, de *toutes* les forces de la nation, et en organiser l'emploi. N'est-ce pas chez eux, au contraire, que l'on rencontre l'exclusivisme le plus farouche et le dédain le mieux marqué à l'égard de ceux qui sont « de l'autre bord » ? Ce qui donne aux observateurs impartiaux le spectacle étrange, mais aussi passablement décevant, d'une quantité de braves gens, d'un naturel éminemment paisible et ayant « le cœur sur la main », qui se muent en adversaires irréductibles dès que le mot d'ordre des chefs du parti a été lancé.

(A suivre.)

**INFORMATIONS****ÉCOLE NORMALE, LAUSANNE**

Mardi, 10 décembre dernier, notre école était en fête : on y donnait un concert dont le programme à lui seul est un menu alléchant ; le voici : 1. *Sonate à trois*, en si bémol majeur, de G. F. Händel ; 2. *Jephthé*, histoire biblique, pour soli, chœurs et orchestre, de Carissimi ; 3. *Suite brève*, dans le style ancien (fugue, menuet, rondo) pour orchestre, de Ch. Mayor ; 4. *Sélection de la Fête des Vignerons de 1889*, de H. de Senger (né en 1836).

Ce fut excellent ; l'imposante phalange des élèves formait un ensemble d'une parfaite homogénéité, d'une sonorité franche et belle.

Orchestre,— dirigé par M. Gerber,— solistes, tous élèves de l'école, à l'exception de Mlle Affentauschegg, soprano, chœurs — dirigés par M. Mayor — se distinguèrent.

Notons que la tâche de l'orchestre, à la brèche de bout en bout du programme, fut particulièrement lourde. Ces jeunes gens — et jeunes filles, cela va de soi — firent preuve d'un bel allant, d'une excellente discipline, de souplesse, de beaucoup de talent en un mot. On le vit bien dans les accompagnements — et surtout dans cette *Suite brève* qui est une chose exquise dont il faut féliciter hautement M. Mayor — et aussi M. Gerber qui présentait avec son habituelle maîtrise l'œuvre de son collègue.

Mais ce fut dans *Jephthé* tout d'abord, puis dans la *Sélection de la Fête des Vignerons* que l'on atteignit à cette plénitude d'expression, à cette perfection de l'ensemble qui s'empare de l'auditeur le plus difficile, le tient haletant, subjugué.

Oh ! les bons maîtres ! Les chers élèves ! — Merci à vous tous !

M. Chevallaz doit être heureux de fournir à notre canton des volées d'élèves talentueux et bien préparés : il est accoutumé, comme nous le sommes, à rendre le bien pour le mal !...

A. R.

**INITIATIVE D'UNE COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER EN FRANCE**

Le « Bulletin de la Société d'Etudes historiques, géographiques et scientifiques de la région parisienne », dans son numéro d'avril-juin 1935, donne une vivante description, due à la plume de M. L. Majou, d'une heureuse initiative de la Compagnie des Chemins de fer du Nord. Nous en extrayons ce qui suit :

«... Comment faire pour déplacer vite et à peu de frais de grandes masses d'enfants et les transporter à 50, 100 km. de la capitale ? La Compagnie du Nord s'est attachée au problème et semble bien l'avoir résolu de la façon la plus ingénieuse et la plus agréable. Elle a organisé le jeudi des trains-promenades à prix réduits... Ces trains spéciaux peuvent emmener de 500 à 700 enfants. La Compagnie est également prête à mettre en service ses Michelines de 80 à 150 places sur les mêmes itinéraires, pour des sociétés et groupements constitués : écoles, anciens élèves, patronages.

» Elle a fait mieux encore : elle a constitué un train spécial formé de spacieuses voitures métalliques communiquant entre elles où l'on peut circuler librement. A l'extrémité de cette rame de 80 compartiments se trouve un compartiment spécial (l'usine) où prend place le chef de l'expédition ; il parle devant un

microphone, ses paroles sont diffusées par 80 hauts-parleurs placés au plafond, près de l'appareil d'éclairage des compartiments. Et ainsi, tout le long du parcours, les explications sont données sur la région traversée, sites intéressants, cours d'eau rencontrés, villes et souvenirs qui s'y rattachent, etc. Des recommandations sont transmises à tous les voyageurs. « Ne vous penchez pas à la portière... » « Votre voyage se termine, préparez-vous, nous allons bientôt descendre !... »

» La première sortie de cette « Rame Radio » s'est effectuée le jeudi 16 mai, sous la direction de M. Sallée, président de la Société pédagogique des directeurs d'écoles du département de la Seine, qui a conduit 700 enfants à Chantilly. La deuxième a eu lieu sous la direction de M. Balasso, instituteur à Paris, qui a emmené 600 petits Parisiens à l'Isle-Adam. Ces sorties ont obtenu un très réel succès.

» *Organisation matérielle* — Des agents de la Compagnie viennent dans les écoles, recueillent les fonds, composent leur train. Le jour venu, des maîtres conduisent à la gare du Nord les enfants munis d'un repas froid. Sur le quai, les agents de la Compagnie se hâtent, répartissent les voyageurs et... en route ! A l'arrivée, la colonne se met en marche dirigée par le personnel de la Compagnie qui a étudié l'itinéraire... »

(*Communiqué par le Bureau International d'Education.*)

## PRATIQUE

### **CENTRE D'INTÉRÊT<sup>1</sup>: L'ANNÉE, SAISONS, MOIS, SEMAINES, JOURS**

La classe vient de reprendre. La maîtresse a apporté le calendrier neuf qu'elle a suspendu à la place de l'ancien. Il y a toute une série d'observations à faire, une quantité de questions à poser au sujet de ce changement de calendrier. Ce sera une excellente introduction au centre d'intérêt proprement dit.

Nous venons de commencer une nouvelle année. « C'est comme si on nous avait donné un cahier tout neuf ! », a dit un des petiots. « Oui, ajoute un autre, mais il faut y écrire seulement de jolies choses ! »

Voilà qui nous amène à parler des bonnes résolutions que nous devons prendre au commencement de cette nouvelle année, du travail que nous devrons faire, des défauts dont il faudra se corriger, des qualités que nous essayerons d'acquérir.

Cette année s'appelle 1936. Nous avons fêté son arrivée, car nous espérons qu'elle sera meilleure que la dernière et qu'elle nous apportera le bonheur et la santé.

— Qu'avez-vous reçu à l'occasion du Nouvel-An ? Comment s'appellent les cadeaux que l'on reçoit à ce moment de l'année ? Quelles sont les étrennes que l'on ne peut pas garder ? (tout ce qui se mange), celles qui se détériorent à l'usage ? (jeux, jouets, habits), celles qui durent très longtemps (argenterie, bijoux), celles qui sont très utiles (vêtements), celles qui sont agréables à recevoir, mais dont on pourrait se passer (jeux, bonbons, chocolats, etc.).

Pour la nouvelle année, les magasins se sont faits beaux ; ils veulent nous obliger à entrer et à acheter. Découper des réclames dans les journaux, les faire lire, en inventer et les écrire au tableau noir (cela amuse beaucoup les enfants).

<sup>1</sup> Degré inférieur.

A l'occasion de la nouvelle année, on écrit beaucoup de cartes. Quels souhaits, quels vœux écrit-on ? Comment sont les cartes que l'on expédie ou qu'on reçoit ? Que peuvent-elles représenter ? Il est utile d'en avoir une série et de les faire décrire par les enfants. A ce sujet, on peut essayer de former leur goût, de leur faire trouver pourquoi une carte est jolie, pourquoi elle plaît moins.

— Vous aurez huit ans cette année. Essayez d'indiquer en quelle année vous êtes nés. Cherchez autour de vous des personnes plus âgées, très vieilles même, ou plus jeunes que vous. Donner aux enfants une idée de la durée de la vie chez les personnes ; les petits ont sur ce sujet des opinions extraordinaires !!

Dressons la liste des mois et essayons de situer chacun d'eux par un événement qui parle à l'enfant.

Janvier, Nouvel-An.

Février, congés de relâche.

Mars, examens !!

Avril, Pâques, vacances du printemps.

Mai, les promotions (c'est à ce moment qu'elles ont lieu dans notre localité).

Juin, course d'école.

Juillet, août, vacances d'été.

Septembre, lundi du Jeûne.

Octobre, vacances de vendanges.

Novembre, foire de la Saint-Martin.

Décembre, Noël.

Parlons maintenant des saisons et, pour cela, plions en quatre un rectangle de papier blanc, long et étroit. Le premier quart, le printemps, colorié en vert, porte de petites hirondelles, l'été a des cerises sur un fond jaune, l'automne, une grappe de raisins sur fond brun. Le dernier quart, l'hiver, est laissé en blanc, il porte des skis, une luge, des gants chauds ou autres objets. Les enfants ont, du reste, toute latitude pour dessiner ou découper les choses qu'ils préfèrent.

En quelle saison les fenêtres sont-elles très souvent fermées ? Quand les marchands grainiers font-ils le plus d'affaires ?

Quand ira-t-on acheter des bonnets et des costumes de bains ? Quand sortira-t-on les tonneaux pour la vendange ? Quand y aura-t-il beaucoup de skieurs ? etc., etc.

\* Parler également de la semaine, des jours ouvrables, des jours fériés. Quel jour sommes-nous aujourd'hui ? Quel jour étions-nous hier ? Avant-hier ? Qu'est-ce qu'un travail journalier ? Un journal quotidien ? Une revue hebdomadaire ?

Faire apprendre par cœur les mois de l'année et les jours de la semaine.

Ce centre d'intérêt se prête à une quantité d'applications trop longues à énumérer ici et qui varieront suivant le développement des élèves.

C. S.-R.

### **DES TEXTES : TABLEAUX DE MISÈRE**

(Un enfant vit seul avec sa grand'mère dans un quartier pauvre de Paris. La bonne vieille se procure de maigres ressources en vendant des lacets, du cirage et du savon au marché Saint-Médard.)

1. — Cet hiver-là fut très long et très âpre. Notre maigre feu ne parvenait pas à dissoudre la couche de glace qui recouvrait nos carreaux. Il me fallait,

si je voulais voir dehors, la gratter avec un vieux clou. Elle était dure, et je n'arrivais qu'à dégager un espace large comme une pièce de deux sous. Alors j'apercevais en face un morceau de muraille noire avec un tuyau de descente enveloppé de verglas et un paquet de neige sur une saillie. Cette glace, voilà nos vitres presque tout l'hiver, nous laissant dans une quasi-obscurité. Un matin, elle fut si épaisse que mon clou, manié par mes petits doigts engourdis, ne put l'entamer. Nous n'avions plus de feu.

2. — Nos affaires n'avaient jamais été si mal. Ma grand'mère ne vendait plus rien. Le froid terrible rendait presque désert le marché Saint-Médard ; et les rares ménagères qui s'aventuraient sur cette place battue par la neige et la bise se hâtaient de faire leurs strictes provisions de bouche et de regagner la bonne chaleur de leur cuisinière. Ma grand'mère rentrait grelottante, la figure bleuie et les yeux hagards.

Enfin, chez nous tout manqua, le pain, le charbon, la lumière.

3. — Alors nous allâmes nous chauffer dans les églises et manger à la soupe populaire. On la distribuait dans un baraquement, du côté du Jardin des Plantes. Nous nous mettions à la file des meurt-de-faim qui s'allongeait dehors, entre une balustrade de bois et une cloison en planches derrière laquelle se trouvait le réfectoire, et, dans le froid et la neige, nous attendions des heures avant d'avoir notre écuelle, ou bien un morceau de pain bis avec un gobelet de café amer.

Une fois, cette distribution tarda tant qu'une femme s'évanouit de faim. Je la vois encore : maigre et propre dans ses vêtements élimés, coiffée d'un petit chapeau, les cheveux grisonnants, quoique la figure jeune. Une autre fois, un vieux qui avait le nez comme une praline et des cheveux de poète sous un melon cabossé, sortit de sa musette un morceau de sucre et me le tendit : « Tiens... tu le mettras tout à l'heure dans ton café. »

4. — Cependant, un matin, il fit une telle tempête de neige que ma grand'mère ne put se résoudre à m'emmener au baraquement. Pourtant, il fallait que je mange... Je n'avais dans le corps, depuis la veille, qu'un morceau de pain trempé dans du café. Alors elle prit une casserole et se hasarda à aller chercher de la soupe à la caserne des pompiers de la rue Jeanne d'Arc. Elle y était allée déjà une fois, mais le troupeau famélique des habitués lui avait été si hostile, la regardant comme une intruse qui venait diminuer la part que, pour ne pas se chamailler, elle s'en était revenue.

Mais cette fois, son petit avait faim : elle partit résolument ; et il faut croire qu'elle ne se laissa pas intimider et qu'elle joua des coudes, car elle revint couverte de neige, mais avec, sous son tablier, sa casserole remplie d'une soupe odorante et fumante.

5. — Oh ! la bonne soupe ! faite de pommes de terre, de carottes, de pois et de riz ! A la première cuillerée tombant dans mon ventre vide, je crus défaillir de bien-être... Puis je mangeai goulûment ; je me remplis la panse, et, sous les yeux luisants, dont je ne pouvais encore comprendre l'expression poignante... sous tes pauvres yeux affamés, ô ma chère vieille maman ! je vidai la casserole !

Auguste BREPSON.

(*Un gosse*, Rieder, édit.). (*Les Textes vivants*, p. 148.)

**RÉCITATION : LA BÉCASSE**

Au nom du peuple des bécasses,  
Calomnié depuis longtemps,  
Nous venons vous jeter en face  
Mille démentis éclatants.  
Car nous ne voulons plus nous taire :  
Les bécasses ont toujours su  
Assez bien se tirer d'affaire.  
On s'en serait bien aperçu  
Sans cette injuste calomnie.  
La mesure est comble à présent.  
Voici cette pauvre Sophie  
A qui l'on fit un jour présent  
D'une grande poupée exquise  
Aux noirs sourcils, aux yeux luisants.  
Mais elle l'eut à peine prise  
Qu'elle la lâcha, patatas !

La belle poupée était morte.  
Ne lui mettez rien dans les bras,  
Elle oublira ce qu'elle porte.  
Va-t-elle prendre un pot de lait,  
Sa moitié coule sur sa robe.  
Ainsi de tout ce qu'elle fait.  
Le chat du voisin lui dérobe  
Le rôti qu'elle vient d'acheter...  
Sachez bien que quoi qu'elle fasse,  
Elle est sûre de le rater.  
Et chacun l'appelle bécasse !  
Nous protestons très justement  
Contre une injustice aussi noire,  
Et nous plaignons présentement,  
Pour diffamation notoire.

**LE COQ**

Chantecler est magnanime :  
Quand il monte le premier  
Au paradis du fumier,  
D'un cocorico sublime,  
Sans même rien avaler,  
Il appelle sa cohorte.  
Très galamment il exhorte  
Chacune à se régaler.  
Quand tout le monde est à table,  
Il prend alors ce moment  
Pour oser être gourmand,  
Et trouve tout délectable.

Chantecler est courageux :  
A tout péril, il tient tête,  
Puis il couvre la retraite  
En chevalier valeureux.  
Gare au courroux qui s'allume  
Au fond de son gros œil rond !  
Sur tout agresseur il fond :  
C'est Bayard couvert de plumes.  
Ses gens sont en sûreté ;  
Le coq chante la victoire,  
Fier d'avoir conquis la gloire  
Par son intrépidité.

H. JACCARD DE KAENEL.

**LES LIVRES**

**Annuaire de l'Instruction publique en Suisse**, par Louis JACCARD. 26<sup>e</sup> année.  
1935. Librairie Payot et Cie.

Cette utile publication est particulièrement riche cette année-ci. Qu'on en juge par le sommaire ci-après : *Arn. Reymond* : Démocratie et enseignement supérieur. — *Mgr Besson* : Les écoles au moyen âge. — *O. Bessire* : L'histoire et son enseignement. — *G. Haenni* : La chanson populaire et l'école. — *F. Barbeau* : L'enseignement post-scolaire en Suisse. — *L. Meylan* : L'instruction publique secondaire féminine à Lausanne. — Chroniques scolaires. — Bibliographie.

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

VIENT DE PARAITRE

## Almanach Pestalozzi

1936

Agenda de poche des écoliers suisses.

Recommandé par la Société pédagogique de la Suisse romande.

Un vol. in-16 avec plus de 500 illustrations dans le texte, 3 concours dotés de prix importants.

Edition pour garçons, un volume relié toile . . . . .	Fr. 2.50
Edition pour jeunes filles, un volume relié toile . . . . .	» 2.50

Ce compagnon précieux de la jeunesse se présente cette année sous de nouvelles couvertures : pour les jeunes filles, c'est une gracieuse vendangeuse, et pour les garçons, un berger. Quel cadeau fera plus plaisir aux enfants ? L'*Almanach Pestalozzi* est instructif, récréatif, il contient tout ce qui, actuellement, peut intéresser la jeunesse.

Chaque année, il est impatiemment attendu par les écoliers et écolières de la Suisse romande, non seulement parce qu'il contient la liste des heureux gagnants aux concours de dessin, de découpage et d'énigmes, mais surtout parce qu'il les renseigne sur une foule de sujets et qu'il est adapté à leurs goûts actuels.

Les jeunes lecteurs trouveront d'abord un Agenda commode où ils pourront consigner chaque jour tout ce qui a trait à leur vie scolaire ou les observations qu'ils auront faites au cours de leurs promenades, puis des renseignements précieux à retrouver tels que : formules de mathématiques, de physique et de chimie, dates d'histoire générale.

Les jeunes voient avec plaisir paraître l'*Almanach Pestalozzi* comme on voit revenir un ami fidèle. Ils y retrouvent ses renseignements utiles et ses statistiques toujours à jour qu'on aime à avoir sous la main, ses pages d'histoire de l'art agrémentées de belles reproductions, ses articles variés et richement commentés par l'image photographique sur des sujets d'histoire, de technique moderne, de sport, sur la vie de la terre et des plantes, des animaux et des peuples, sur mille curiosités et découvertes qui passionnent la jeunesse d'aujourd'hui.

Tous ceux qui s'intéressent à des enfants sont sûrs, en faisant cadeau de l'*Almanach Pestalozzi* à leurs jeunes amis, de leur causer le plus grand plaisir ; chaque année des milliers d'écoliers l'attendent avec joie, car il est considéré à juste titre comme le *vade-mecum* sans rival des écoliers et des écolières de notre pays auxquels il offre, sous une forme aimable, une variété inépuisable de faits et d'idées. Il leur fera aimer ce qui est beau et leur donnera le goût de s'instruire.

# Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1936-1937 :

**LUNDI 20 AVRIL 1936**

Examens d'admission :

**LUNDI 20 AVRIL A 8 HEURES**

Age d'entrée en première année : 14 ans

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE PRISES AVANT LE  
30 MARS 1936

# Ecoles Normales du Canton de Vaud Examens d'admission en 1936

Ils sont fixés les 12, 13<sup>e</sup> et 14 mars, et du 30 mars au 1er avril.  
Inscriptions auprès du Directeur, jusqu'au 29 février.

Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la Feuille des Avis Officiels des 24 janvier et 7 février, ou le Bulletin Officiel du Département de l'Instruction publique de février-mars, que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

**Empaillage** de tous les  
animaux pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Biel 7, ch. d Pins 15



DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

DE LA

### SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

**Rédacteur de l'«Educateur»:**

**ALBERT ROCHAT**  
CULLY

**Comité de rédaction:**

M. CHANTRENS, TERRITET  
H. BAUMARD, GENTHOD  
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL  
J. MERTENAT, DELÉMONT

**Rédacteur du « Bulletin »:**

**CHARLES GREC**  
VEVEY, rue du Torrent, 21

**Correspondants de sections:**

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE  
AD. LAGIER, GENÈVE  
Mlle N. LOBSIGER, PETIT-LANCY  
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL  
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

**ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :**

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE  
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600      TÉLÉPHONE : 33.633

**PRIX D'ABONNEMENT :**

Suisse..... Fr. 9.—      Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

## LE DESSIN LIBRE

par

RICHARD BERGER, professeur

Un volume in-8°, illustré de 474 figures, broché . . . . . Fr. 6.—

Le dessin libre est le véritable dessin de l'enfant. C'est par lui que l'âme enfantine se manifeste le plus spontanément et le plus sincèrement. Et cependant, dans la pratique, c'est le genre de dessin que le maître enseigne le moins, soit parce qu'il n'en soupçonne pas l'importance éducative, soit parce que les résultats lui paraissent trop décevants au point de vue artistique. — Enseigner le dessin libre, en effet, n'est pas une tâche aisée. Il faut une méthode précise qui guide le maître pas à pas.

Comme secrétaire général de la *Fédération internationale pour l'enseignement du dessin et des arts appliqués*, M. Berger est particulièrement bien placé pour étudier les expériences faites à l'étranger, les méthodes modernes et en retenir le meilleur.

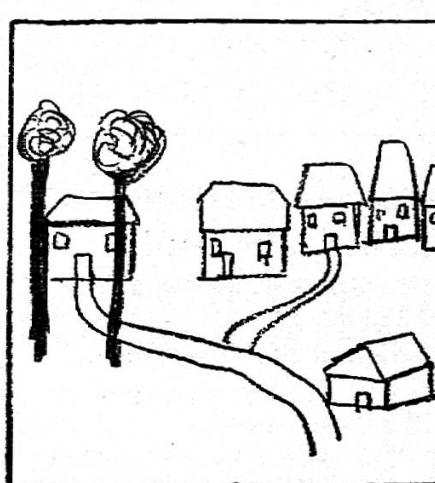


Fig. 267. — Dessin d'élève.



Fig. 268. — Correction du maître.

### Exemple d'illustrations du « Dessin libre »

Riche de près de 500 figures, schémas, dessins d'enfants, ce nouvel ouvrage constitue le manuel le plus complet qui ait paru sur le dessin libre. Le professeur Machard, de Paris, président de l'Association française des professeurs de dessin, déclare : « C'est la première fois que je trouve réunies tant d'idées justes, claires et profitables sur l'enseignement du dessin ».

Ce traité ne contient que de la matière inédite, l'auteur y expose tout d'abord les lois du développement artistique de l'enfant, lois découvertes récemment et simultanément dans plusieurs pays. S'appuyant sur les principes modernes de la psychologie et de la pédagogie, et même sur les travaux du dernier Congrès international du dessin (Bruxelles, 1935), il développe une méthode facile à appliquer par tous les maîtres, même par ceux qui se déclarent « mauvais dessinateurs ». Puis il montre comment on doit enseigner à dessiner les différentes espèces d'arbres, à composer d'imagination des paysages et des scènes avec personnages.

### RAPPEL

Du même auteur :

## DIDACTIQUE DU DESSIN

Un volume in-8°, illustré de plus de 500 figures, broché . . . . . Fr. 6.—